

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 23  
Présents : 22  
Votants : 23

N° ordre  
21-44

N° ordre dans la séance :  
DE-29062021-03

Date de la convocation :  
22/06/2021

Date de l'affichage :

**SÉANCE DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, PETITE Anne-Laure, GUILLAND Marc, Robert VILLARD Adjoint, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, Déborah GLEYZE, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Katerina CHAPMAN, Dominique SCALMANA, MOUTOT Mickaël, VALTON Emilie, GERRA Dominique, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, Christelle BOUVIER, conseillers

**Absents excusés** : Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

**Secrétaire de séance** : Frédéric DI PAOLO

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE AU TITRE DU PROGRAMME LEADER**

Monsieur Claude FELCI, maire-adjoint en charge de l'urbanisme, des travaux et de la voirie rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils ont délibéré le 23 mars dernier en faveur de la demande de plusieurs subventions (Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Bonus Relance) pour financer le projet d'aménagement de l'avenue Falconnier.

Il explique aujourd'hui qu'une subvention peut également être demandée à l'Union Européenne au titre du programme Leader 2016 -2022.

Monsieur Claude FELCI indique que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit désormais de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Coût global HT de l'opération	539 937,00	TOTAL	539 937,00
		Union européenne (LEADER Bugey 2016 -2022 – 21%)	115 974,80
		Etat (Contrat de Ruralité – DSIL – 40%)	215 974,80
		Région Auvergne Rhône-Alpes (Bonus Relance – 19%)	100 000,00
		Commune de Culoz (Autofinancement ou emprunt – 20%)	107 987,40

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** la modification du plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions mobilisables auprès des différents financeurs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes autres pièces utiles permettant l'aboutissement du projet,

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210101382-20210629-DE-29062021-03-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021

Le Maire  
Franck ANDRE MASSE

